

COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations



Conseil Communautaire



Séance du Jeudi 27 Mai 2021

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 44
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 12
 Nombre de membres excusés : 2
 Nombre de membres absents : 3

Date de convocation :
 21 mai 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :

3 JUIN 2021

et affichage le :

3 JUIN 2021

8 - Domaines de compétences par thèmes
 8.6 - Emploi-formation professionnelle

Objet : Demande de subvention dans le cadre du projet de réalisation d'une étude d'opportunité d'un réseau d'espaces de coworking au sein des communes labellisées Petites Villes de Demain (PVD)

L'an 2021, le 27 mai à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 21 mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 21 mai 2021.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY			X : Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE			X : M. Jean-Pierre MOURICE		
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY			X : M. Xavier ANCKAERT		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD		X : M. Arnaud BREARD			
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
PONTECOULANT						
M. Jean-Pierre MOURICE	x					
SAINT-DENIS-DE-MERE						
M. Manuel MACHADO	x					
TERRES-DE-DRUANCE						
M. Jean TURMEL	x					
BEAUMESNIL						
M. Gilles PORQUET	x					
CAMPAGNOLLES						
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x					
LANDELLES-ET-COUPIGNY						
M. Denis JOUAULT	x					
LE MESNIL-ROBERT						
M. Jean-Claude RUAULT	x					
NOUES-DE-SIENNE						
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x					
M. Olivier JEANNEAU	x					
Mme Colette JOUAULT	x					
Mme Bernadette LEROY					x	
M. Georges RAVENEL	x					
PONT-BELLANGER						
M. Christian MARIETTE	x					
SAINT-AUBIN-DES-BOIS						
M. Maurice ANNE			X : M. Denis JOUAULT			
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU						
Mme Catherine GARNIER	x					
SOULEUVRE-EN-BOCAGE						
Mme Annick ALLAIN	x					
M. Alain DECLOMESNIL	x					
M. Régis DELIQUAIRE	x					
M. Didier DUCHEMIN	x					
M. Marc GUILLAUMIN	x					
M. Francis HERMON	x					
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x					
M. Eric MARTIN						x
Mme Natacha MASSIEU					x	
Mme Sandrine SAMSON	x					
Mme Cyndi THOMAS						x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	x				
Mme Isabelle BACHELOT	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER			X : M. Gilles FAUCON		
Mme Sabrina SCOLA	x				
VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE	x				
Mme Cindy BAUDRON					x
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER			X : Mme Marie-Noëlle BALLÉ		
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS	x				
Mme Catherine MADELAINE			X : Mme Marie-Odile MOREL		
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN			X : M. Serge COUASNON		
M. Gérard MARY			X : M. Marc ANDREU SABATER		
Mme Marie-Odile MOREL	x				
Mme Valérie OLLIVIER			X : M. Régis PICOT		
M. Régis PICOT	x				
Mme Jane PIGAULT	x				
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY			X : M. Corentin GOETHALS		
TOTAL	43	1	12	2	3
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			44		
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			21		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			56		

M. Frédéric BROGNIART donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Après avoir fait l'objet de fortes réticences de la part des employeurs, le télétravail s'est considérablement développé depuis mars 2020.

Or, si 25 % des salariés français télétravaillent et que le « gisement » des fonctions télétravaillables s'élève à 40 % des emplois, seulement ¼ des télétravailleurs dispose d'un espace approprié pour travailler.

Pour répondre aux attentes des télétravailleurs, les grandes agglomérations ont développé, depuis plusieurs années déjà, des espaces de coworking. Il s'agit d'une offre de bureaux individuels meublés, connectés à Internet haut débit dédiés au télétravail.

En secteur rural, la crise sanitaire a profondément remanié la perception du public vis-à-vis des petites villes et des bourgs. Dans ce contexte nouveau, l'installation d'espaces de coworking peut constituer un levier participant au dynamisme des communes de notre intercommunalité, en particulier de celles labellisées, en décembre dernier, « Petites Villes de Demain » :

- Condé en Normandie,
- Noues de Sienne,
- Souleuvre en Bocage,
- Valdallière.

Ce type de tiers-lieu dédié au télétravail :

- propose une alternative aux déplacements pendulaires domicile-travail et aux coûts de transport qui y sont liés ainsi qu'au travail à domicile,
- participe au maintien d'une population active en centre-bourg, voire attire de nouveaux habitants en capacité de télétravailler,
- génère davantage de consommation de proximité et soutient ainsi l'économie résidentielle.
- constitue un outil d'attractivité pour les entreprises de notre territoire confrontées à une mobilité croissante de leur personnel,
- contribue à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, axe majeur du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Afin d'apprécier si la création d'une telle offre de services au sein de tout ou partie de nos Petites Villes de Demain est envisageable, il est nécessaire de réaliser une étude d'opportunité permettant, à l'échelle de chaque commune nouvelle potentiellement concernée, d'appréhender :

- l'importance du « gisement » d'actifs intéressés,
- les lieux qui, en cœur de bourg ou de ville, pourraient accueillir ce service,
- les coûts d'aménagement, de fonctionnement de ces espaces de coworking ainsi que leurs modalités de gestion.

Le coût de cette étude, estimé à 25 000 € HT, est susceptible de bénéficier d'une subvention d'un montant maximum de 18 400 € au titre de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – axe 4 – Développement du numérique – sites de coworking et tiers-lieux.

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 9 mars 2021 et du Bureau communautaire réuni le 13 avril 2021, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Habilitier Monsieur le Président, ou son représentant, à faire toutes les diligences pour solliciter l'obtention de toutes subventions, notamment auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – exercice 2021, et d'autres partenaires à identifier, permettant de réduire la charge financière du portage de ce projet d'étude et, le cas échéant, à signer les conventions ou tout document s'y rapportant.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0
 Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



